



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>99216</b>	De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >élèves	<b>Analyse</b> > harcèlement. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>27/09/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la lutte contre les violences à l'école. Le climat scolaire et les relations entretenues par un élève avec les autres ont une grande influence sur sa réussite à l'école. Sans cet environnement favorable, le décrochage scolaire est, malheureusement, l'une des premières conséquences visibles. Les dernières études font état de 10 % des élèves qui subissent régulièrement des violences à l'école ou au collège. Il s'agit majoritairement de harcèlement moral, physique et de racket. Par ailleurs les nouveaux moyens de communication, notamment les réseaux sociaux, ont permis à cette violence de franchir le portail de l'établissement scolaire pour se poursuivre jusqu'au domicile des victimes *via* internet. Devant cette situation insupportable pour les victimes et qui ne devrait pas avoir cours dans des lieux qui sont aussi des espaces de promotion des valeurs de la République, notamment la tolérance et le respect d'autrui, elle souhaiterait savoir quelles sont les moyens donnés aux équipes éducatives pour détecter les difficultés liées à ces violences et accompagner les élèves qui en sont l'objet.